

AVIS DE COURSE

Ladies Only
Samedi 20 Mai 2017
Pertuis Charentais
Société des Régates Rochelaises
Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux habitables de type : Grand Surprise
- 3.2 Capacité maximale par bateau : 7 personnes + 1 skipper
- 3.3 Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet www.srr-sailing.com. Les équipages ou les équipières individuelles devront retourner la fiche d'inscription complétée à cecile.urrutia@srr-sailing.com ou par courrier à la Société des Régates Rochelaises – Avenue de la Capitainerie – 17000 La Rochelle.
L'autorité organisatrice pourra décider de limiter le nombre d'équipages inscrits pour des raisons d'organisation.
- 3.4 Les bateaux seront fournis par l'organisation
- 3.5 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription.
- 3.6 La licence FFV 2017 de chaque équipière, visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical en mode compétition) est obligatoire. Une licence journalière pourra être prise sur place pour les non-licenciées FFV.
- 3.7 L'autorisation parentale pour les mineures est obligatoire.
- 3.8 La date limite d'inscription, accompagnée du règlement, est fixée au **Mercredi 10 Mai 2017**

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :
1400 € par entreprise

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Vendredi 19 Mai	18h00	20h00
Samedi 20 Mai	7h30	9h00

- 5.2 Jauge et contrôles :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
---------------	-------------	-----------

5.3 Briefing

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 20 Mai	9h00	

5.4 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 20 Mai	11h00	Toutes

5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affichées suivant les prescriptions fédérales

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : Côtiers ou Construits

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour la classe Grand Surprise

9. CLASSEMENT

9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand de **4** à **8** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Ponton 1

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents à l'étage du club, lors de la remise des prix, le Samedi 20 Mai à 20 heures. Un cocktail dinatoire et un concert seront proposés par la suite.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cécile Urrutia (cecile.urrutia@srr-sailing.com)

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

La Rochelle-Pallice

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 20	00h34	5,02m	42
	06h12	2,46m	
	13h22	4,95m	44
	18h52	2,55m	

Source : maree.info

